

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le sept juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'HOSTENS, Gironde, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DARTAILH, Maire d'HOSTENS.

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de présents: 13

* Date de convocation du Conseil Municipal: le 30 juin 2015

PRESENTS: DARTAILH Jean-Louis, DODE Evelyne, BRETAUDEAU Jean-Yves, CALETTI Jean-Pierre, DE LA ROSA Stéphanie, CONSTANTINI Nathalie, BOUCLY Lucienne, DORNON Josiane, CHARPENTIER Lionel, SERPETTE Angélique, MALLET Jacqueline, RE Cédric CASTETS Séverine

ABSENTS EXCUSES : RUIZ Julien, HUERTAS Vincent

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : MALLET Jacqueline

procuration : 1

ORDRE DU JOUR

- DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
- LOCATIONS DE MATERIEL
- AVENANT ANNEE 2015 : CONVENTION DEPARTEMENTALE TRIENNALE « SOLIDARITE EAU »
- APPROBATION DU RAPPORT D'AVRIL 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES.
- FDAEC 2015
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Ajouter : STATIONNEMENT MARCHAND PIZZA AMBULANT SUR LA COMMUNE DE HOSTENS

Vote : 12+1 proc contre : Boucly

Approbation du précédent conseil

Vote : Pour : 10+1 proc Abstention : Boucly, Castets, Charpentier

DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, afin de réaliser des travaux d'équipement du restaurant scolaire de l'Ecole, de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

Le montant de la subvention s'élève à 21 960 euros H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer les documents.

POUR : 12+1 proc CONTRE : ABSTENTION : 1 (De La Rosa)

LOCATIONS DE MATERIEL

Sur proposition de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux décident de fixer les tarifs de location de matériel (barrière, chaises, tables, bancs, grilles d'exposition, tréteaux et plateaux) appartenant à la commune, comme suit à compter du 7 juillet 2015 :

	Habitants HOSTENS	Habitants HORS COMMUNE	Caution
Tables pliantes (l'unité) :	2.50 €	5 €	100 €

Tréteaux et plateaux

(l'ensemble) :	2.50€	5 €	50 €
Bancs pliants (l'unité) :	1.50 €	3 €	85 €
Bancs (l'unité) :	1.50 €	3 €	50 €
Grilles (+ crochets) (l'unité) :	2.50 €	5 €	100 €
Clips à grille :			5 €

Les tarifs sont établis pour du matériel non livré.

L'état du matériel sera contrôlé à la livraison et à la réception par un conseiller municipal ou par un employé municipal.

Un contrat de location sera systématiquement établi avec signatures du locataire et du représentant de la mairie, à la livraison et à la réception du matériel.

Mise à disposition gratuite pour les associations de la Commune

Les sommes seront versées au CCAS de HOSTENS comme DON

POUR : 13+1

CONTRE :

ABSTENTION :

AVENANT ANNEE 2015 : CONVENTION DEPARTEMENTALE TRIENNALE « SOLIDARITE EAU »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la Convention Départementale « Solidarité Eau » qui a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre dans le département de la Gironde du dispositif de maintien de service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et familles en situation de pauvreté et de précarité tel qu'il est défini par la Convention Nationale « Solidarité Eau » signée le 28 avril 2000 en application de l'Article 136 de la Loi d'Orientation du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux autorisent Monsieur le Maire à signer l'Avenant de la Convention Départementale Triennale « Solidarité Eau » qui indique que le montant de la contribution financière de la Commune pour l'année 2015 est fixé à 325.22 €.

POUR : 13+1 proc

CONTRE :

ABSTENTION :

APPROBATION DU RAPPORT D'AVRIL 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 1^{er} avril 2015,

Vu le rapport d'avril 2015 de la CLETC en découlant,

Etant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le rapport d'avril 2015 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation des communes concernées par la restitution d'un service Accueil Péri-Scolaire (APS) au 1^{er} janvier 2015.

En effet, lors d'une restitution de compétence aux communes, l'attribution de compensation est majorée du montant net des charges transférées. Ainsi, la CdC donne aux communes les moyens financiers nécessaires pour assurer le fonctionnement du service.

Sont concernées les communes de Balizac, Cazalis, Hostens, Lucmau, Noaillan, Pompéjac, Préchac, Uzeste et Villandraut.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le rapport CLETC d'avril 2015 et le montant de l'attribution de compensation.

Votants	13+1 proc
---------	-----------

Pour	13+1 proc
Contre	
Abstention	
Nul	

FDAEC (reportée)

STATIONNEMENT MARCHAND PIZZA AMBULANT SUR LA COMMUNE DE HOSTENS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un marchand de pizza ambulant souhaite s'installer sur la commune.

La vente serait prévue un jour par semaine (vendredi ou samedi ou dimanche).

Monsieur Le Maire soumet au vote la demande du professionnel.

POUR : 3 (Ré, Serpette, Bretaudeau)

CONTRE : 5 (Dornon, Castets, De La Rosa, Boucly, Charpentier)

ABSTENTION : 4+1 proc (Mr le Maire, Constantini, Dodé, Mallet)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Contrôle dépenses par Mr PALMIERI

- Cas de légionellose dans les circuits (sanitaires camping et plage). La mairie n'a pas été tenue informé. Le camping autorise les campeurs mais uniquement dans de nouveaux sanitaires.

- Ecole : CAE et demande de subventions au cas où le CAE ne serait pas accepté.

- Monsieur le Maire présente les plans de la future école.
Prochaine réunion le 16 juillet 2015 avec les architectes, Mr LOOT...

- Classe de Mme ARLAUD : acoustique de la salle -bruits- (lino toujours moins bruyant que le carrelage).
Mme ARLAUD fait une demande d'aide aux personnes handicapées (MDPH).
Proposition de changer de classe l'instituteur.

- Mr CHARPENTIER présentera au Préfet sa démission du poste de 1^{er} adjoint.

- Remerciements de Mme SERPETTE pour l'animation « Village propre ».
- Demande interdiction de fumer aussi bien au Cabinet Médical qu'à l'Ecole.

Séance levée à 22 h 05